

ASC : projet 2015 CFE-CGC Métiers de l'Emploi PACA

PRESTATIONS ADULTES

ouvertes aux agents à partir d'un an d'ancienneté au 1er janvier de l'exercice budgétaire

	Montant par agent	Budget
1/ Chèques vacances offerts (sur demande)	250 €	1 012 500 €
2/ Chèques vacances offerts (sur demande) OU remboursement sur factures hébergement/restauration et transport/acheminement (plafonné au montant ci-dessous) selon coefficient :		
<i>coefficient < 230 base (ou niveau I et II)</i>	200 €	63 800 €
<i>coefficient >= 230 base < 300 base (ou niveau III et IVA)</i>	150 €	192 150 €
<i>coefficient >= 300 base (ou niveau >= IVB)</i>	100 €	245 000 €
3/ Billetterie spectacle (cinéma, théâtre, concert...), pratique sportive et/ou culturelle : remboursement sur facture, billets originaux ou e-billets dans la limite globale de :	300 €	1 215 000 €
4/ Prêts et secours (*)		52 000 €
5/ Bons cad'hoc Noël pour les agents	montant en fonction du reliquat budgétaire	
Total prestations Adultes		2 780 450 €

PRESTATIONS ENFANTS

ouvertes aux enfants jusqu'à 16 ans révolus, pour tous les enfants de l'agent Pôle Emploi dont "la filiation juridique peut être établie à l'égard du salarié de l'entreprise" (**)

	Montant par enfant	Budget
1/ Garderie (crèche, assistante maternelle, halte garderie), colonie de vacances, centre aéré, classe verte, classe de neige, pratique sportive et/ou culturelle, billet de transport nominatif au nom de l'enfant, prestation enfant handicapé : remboursement sur facture dans la limite de 340€ par enfant	340 €	748 000 €
Total prestations Enfants		748 000 €

Salaire des secrétaires administratives du CE

90 000 €

Total budget

3 618 450 €

(*) les aides financières doivent être exceptionnelles, individuelles et limitées. Ainsi, elles doivent être attribuées dans des situations sortant de l'ordinaire et ayant un caractère d'urgence.

(**) Réglementation URSSAF